

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 JANVIER 2022

Le vingt-quatre janvier deux mil vingt-deux, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Senantes, légalement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de séances, sous la présidence de M. Arnaud BREUIL, Maire.

**Étaient présents** : BREUIL Arnaud, BRIANÇON Aline, DELAPLANCHE Monique, PERRIN Alexandra., LOZACH Jean-Claude, BERCHER Cindy, BRÉZILLON Jérôme, CAROFF Philippe, GUYARD Murielle, AUPY Éric, GOURIELLEC Christine, GUYARD Martial

**Excusé ayant donné procuration** : VERNIERS Quentin à BREUIL Arnaud

**Absents** : GILLES Sylvain, LE CORNEC Corinne,

**Secrétaire de séance** : GOURIELLEC Christine

**Date de la convocation** : 17 janvier 2022

Le Conseil a délibéré sur les sujets suivants :

## 1) Nomination du secrétaire de séance :

Madame Christine GOURIELLEC est désignée secrétaire de séance.

## 2) Approbation du compte rendu du 1er décembre 2021 :

Vote : 12 pour, 1 contre

Monsieur Jérôme BRÉZILLON explique que son vote contre est lié au point 6 de l'ordre du jour du Conseil du 1<sup>er</sup> décembre qui concernait la désignation de la commune au CLECT. Seul candidat, il n'a pas pris part au vote et estime que la mention « abstention » figurant sur le compte rendu est donc erronée.

Monsieur le Maire indique que la mention « n'a pas pris part au vote » ne figure pas sur les logiciels de l'administration concernant les délibérations, la non-participation à un vote étant considérée comme une « abstention ». M. le Maire prend cependant bonne note de la remarque de Monsieur Jérôme BRÉZILLON et prendra contact avec les services de la préfecture pour savoir comment procéder dans un tel cas de figure.

## 3) Délibération transfert contingent incendie :

Monsieur le Maire explique l'impact des modifications statutaires pour le transfert du contingent incendie à la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France :

L'article 97 de la loi NOTRe, modifiant l'article L.1424-35 du CGCT, offre la possibilité aux EPCI d'exercer la compétence "financement du contingent SDIS" en lieu et place de ses communes membres.

Dans ce cas, la contribution de l'EPCI est déterminée en prenant en compte l'addition des contributions des communes concernées pour l'exercice précédant le transfert de ces contributions à l'établissement public de coopération intercommunale.

Ainsi, dans le cadre de l'optimisation des ressources de la communauté de communes, il est proposé aux communes de transférer leur compétence "financement du contingent SDIS" afin d'augmenter le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) de la communauté de communes et ainsi le montant de sa Dotation d'Intercommunalité (DGF). Ce transfert de compétence n'a aucune incidence sur la fiscalité ou les autres recettes perçues par les communes.

L'évaluation des transferts de charges conduira pour les communes membres et pour la communauté de communes à une neutralité financière. La cotisation totale versée au SDIS 2021

par les communes de l'EPCI est de 2 101 146 €, celle prévue pour 2022 est de 2 127 510 €.

Vu l'avis favorable du comité des maires du 25 novembre 2021,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 2 décembre 2021,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert des contributions obligatoires au SDIS en lieu et place des communes, DIT que ce transfert deviendra une compétence facultative de la communauté de communes rédigée comme suit : "Contribution financière au budget du service départemental d'incendie et de secours"

Vote : 13 pour.

#### **4) Délibération approbation du rapport de la CLECT du 02/12/2021:**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il convient d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 2 décembre 2021.

Après lecture du rapport de la CLECT du 2 décembre 2021 et délibérations des membres présents et représentés.

Le Conseil municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

Vote : 13 pour.

#### **5) Présentation des devis et travaux nécessaires pour la Mairie (isolation et chauffage) :**

Monsieur le Maire expose que les points 5 et 6 du présent ordre du jour permettent d'aborder des points sur lesquels nous reviendrons pour l'adoption du budget d'investissement de la commune en 2022. En effet, les demandes de subventions auprès de l'Etat via la Préfecture (Dotation d'équipement des territoires ruraux et DSIL) et auprès du Département (FDI) doivent être renseignées dès à présent pour pouvoir être instruites. Il s'agit de bénéficier de l'opportunité de co-financements pour soutenir des projets d'investissements qui sont nécessaires pour la Commune.

M. Jean-Claude LOZACH rappelle au Conseil municipal les difficultés pour chauffer la salle des fêtes et la Mairie. La pompe à chaleur givre régulièrement et semble trop petite pour la taille de la salle des fêtes et les bureaux de la Mairie. Il y a aussi un problème d'isolation dans le plafond de la salle des fêtes. Monsieur Jean-Claude LOZACH a reçu plusieurs entreprises qui proposent toutes de changer la pompe à chaleur et d'en rajouter deux dans les bureaux de la Mairie.

Monsieur Jérôme BRÉZILLON évoque une vue globale du bâtiment car l'étage et la cuisine ont un chauffage électrique.

Madame Christine GOURIELLEC propose de réaliser un bilan énergétique par un expert. M. Jean-Claude LOZACH indique qu'un tel bilan a déjà été réalisé et qu'il pourra être adressé au Conseil.

#### **6) Présentation des devis et travaux pour les chemins communaux :**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le mauvais état de 3 chemins communaux : Chemin de la Sablonnière, Chemin des Muids et Chemin des herbages. Seul le Département via le FDI peut apporter un cofinancement sur le budget de la Commune, co-financement porté cette année jusqu'à 30 % de la dépense globale.

Plusieurs devis ont été demandés.

Afin de mieux se rendre compte de l'état des chemins et des besoins d'entretien, une visite sur site est prévue le samedi 19 février à 9h30 en Mairie.

#### **7) Délibération concernant les demandes de subventions (FDI, DETR et DSIL) :**

➤ Le Conseil décide de réaliser l'isolation de la Mairie et du chauffage :

Des devis ont été demandés aux entreprises : DIAS, MENAGER, ECO CHAUFFE, BERCHER, STC et ENGIE.

Dans l'attente de tous les devis et d'une décision du Conseil sur l'attribution du marché, il est proposé d'effectuer les demandes de subventions sur la base du devis le plus élevé reçu à ce jour.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Coût global :

19 766,88 € HT

- SUBVENTION DEPARTEMENTAL FDI (30%).....	5 930,064 €
- SUBVENTION DSIL (30%).....	5 930,064 €
- SUBVENTION DETR (20%).....	3 953,376 €
- AUTOFINANCEMENT.....	3 953,376 €

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté d'attribution des subventions.

Vote : 13 pour

➤ Le Conseil décide de réaliser le revêtement de trois chemins communaux : chemin des Muïds, des herbages et de la sablonnière

Des devis ont été demandés aux entreprises : TP 28, COLAS, EIFFAGE et PIGEON

Dans l'attente de tous les devis et d'une décision du Conseil sur l'attribution du marché, il est proposé d'effectuer les demandes de subventions sur la base du devis le plus élevé reçu à ce jour

Le plan de financement s'établit comme suit :

Coût global :

24 592,50 € HT

- SUBVENTION DEPARTEMENTAL FDI (50%).....	12 296,25 €
- AUTOFINANCEMENT.....	12 296,25 €

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté d'attribution de subvention.

Vote : 13 pour

#### **8) Décision pour le passage d'une balayeuse sur les caniveaux de la commune :**

La Commune dispose de nombreux caniveaux dans lesquels des devis ont été demandé à plusieurs entreprises spécialisées. Sur la commune il y a 3 000 mètres linéaires à nettoyer. L'entreprise VEOLIA est la moins chère et reprend les déchets pour être traités.

Il est proposé au Conseil municipal deux passages par an, un fin avril et un en novembre.

Monsieur Jérôme BRÉZILLON demande s'il serait possible de nettoyer les endroits où il n'y a pas de caniveaux. M. le Maire explique que les caniveaux sont sur la voie publique et qu'il appartient à chaque propriétaire d'entretenir devant son domicile.

Vote : 11 pour 2 contre

## 9) Questions diverses et points d'information :

- Madame Christine GOURIELLEC rappelle la formation PSC1 le 23 avril avec 7 personnes inscrites.
- Madame Aline BRIANÇON fait remarquer qu'il y a des chenilles processionnaires dans les arbres rue de la Maltorne à Dancourt. Monsieur le Maire répond que la Mairie a fait des courriers aux intéressés pour tailler les arbres qui dépassent sur la chaussée mais qu'il faudra certainement faire davantage si ces derniers restent sans suite.
- Monsieur Jérôme BRÉZILLON fait remarquer qu'à Saint-Lucien il a été pris un arrêté anti quad et demande si cela impacte Senantes. Monsieur le Maire va se rapprocher de la Maire de Saint-Lucien afin d'en savoir plus et d'obtenir l'arrêté.
- Monsieur Philippe CAROFF explique que le mobil home installé à Chenicourt est toujours là. Monsieur le Maire explique qu'il n'a pas eu de réponse aux mails et au courrier en lettre recommandée avec accusé de réception.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures trente-sept minutes.